

Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures
Commune de DOUELLE – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle –Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 4 possédant une procuration
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CABRERETS
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
SAINT GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 19 suppléants

ARCAMBAL

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO Didier, tit),

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Titulaire : M. SECOND Dominique,
Titulaires : M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine (procuration
donnée à M. MUNTE Serge, tit), Mme BONNET Catherine
(procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise, tit), M.
DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,
Suppléant : M. GARD Michel,
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECMONT

Suppléant : M. COMBET Gil,
Suppléant : M. OUVRARD François,
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,
Suppléant : M. BARDINA Fabien,
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,

MERCUES

Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Suppléant : M. PONS Stéphane,
Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme
LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,
Suppléant : M. SOULIER Yves,

PRADINES
SAINT CIRQ LAPOPIE

Titulaire : M. LIAUZIN Christian,
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,
Titulaire : M. BORIES Olivier,
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,
Suppléant : M. RIGAL Serge,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléant : M. BONNET Frédéric,
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,
Suppléant : M. GILES Jérôme,

VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

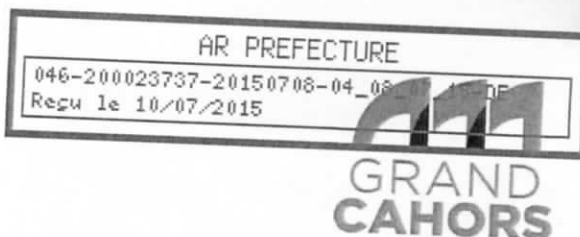
M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) –
Primes spécifiques du Grand Cahors concernant l'accès à la propriété avec travaux

A été adopté à l'Unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Sophie RAYNAL
Service : Habitat

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) – Primes spécifiques du Grand Cahors concernant l'accession à la propriété avec travaux

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors du 30 octobre 2014 sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) – l'approbation de la convention et l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Cahors du 18 novembre 2014 sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) - l'approbation de la convention et le marché du suivi animation ;

Pour rappel, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) 2015-2020 sur le centre-ville de Cahors s'inscrit dans le cadre du projet communautaire de Cœur d'agglomération.

L'un des axes prioritaires du projet de Cœur d'agglomération du Grand Cahors est l'amélioration de la qualité d'habiter pour répondre aux besoins des habitants actuels, mais aussi pour favoriser l'accueil de nouvelles populations en centre-ville.

Aussi, en complément des subventions de droit commun de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et des partenaires, le Grand Cahors a mis en place une aide spécifique pour inciter le retour de propriétaires occupants sur le secteur sauvegardé de Cahors. Il s'agit d'une prime pour des projets d'acquisition – amélioration de logements dans le secteur renforcé de l'OPAH-RU.

Dans le cadre de sa recherche de partenariats financiers, le Grand Cahors a la possibilité de conventionner avec le Crédit Foncier afin de permettre aux acquéreurs de bénéficier de prêts à taux zéro pour l'achat d'un logement avec travaux dans le parc ancien. La commune de Cahors n'étant pas éligible au "prêt à taux zéro dans l'ancien" en zone rurale, ce partenariat permettrait aux ménages désirant acquérir un logement avec travaux dans le secteur sauvegardé d'avoir la possibilité de contracter un prêt à taux zéro. Soucieuse de développer le maximum de leviers financiers en faveur des ménages qui veulent s'installer dans le secteur sauvegardé, le Grand Cahors souhaite établir cette convention avec le Crédit Foncier au résultat de la proposition d'accompagnement qui l'a formulé et qui rencontre en l'espèce les objectifs de reconquête de notre établissement. Ce

dispositif pourra être étendu dans les prochains mois à d'autres partenaires financiers qui le souhaiteraient.

Dans tous les cas et selon le règlement ci-joint, le ménage éligible aura le choix quant au versement de cette prime :

- soit un versement de la prime directement au ménage,
- soit un versement de la prime à la banque afin que le ménage puisse bénéficier d'un prêt à taux zéro.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le règlement concernant la prime à l'accession à la propriété avec travaux ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document avec le Crédit Foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE